



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Indexation à la moitié de la hausse du coût de la vie pour les deux tiers des personnes à l'aide sociale

Une autre décision illégale du gouvernement selon le Collectif pour un Québec sans pauvreté

QUÉBEC, le 7 décembre 2006 – Pour une troisième année consécutive, le gouvernement se targue d'indexer les prestations d'aide sociale. Il omet pourtant de dire qu'il vient encore de faire perdre du pouvoir d'achat à 213 600 ménages qui encore une fois voient leurs conditions de vie se détériorer. Ces ménages sont composés majoritairement de personnes seules qui sont les grandes oubliées des actions gouvernementales. Loin de couvrir les besoins essentiels, les prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi passeront de 543 \$ par mois à 548,43 \$, soit une faible augmentation de 1,01 %, comparativement au 2,1 % accordé aux bénéficiaires du Régime des rentes du Québec et au 2,03 % accordé pour l'indexation du régime fiscal et des autres prestations d'aide sociale.

Considérant que depuis 2002 nous avons une *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qui a pour but d'améliorer la situation économique et sociale des personnes en situation de pauvreté, comment le gouvernement arrive-t-il encore à prendre de telles décisions discriminatoires et injustes? En agissant ainsi, on démontre clairement que nos décideurEs ont encore des préjugés et n'ont pas une réelle volonté de réduire la pauvreté. Le Collectif juge qu'il est illégal d'appauvrir ainsi les personnes.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté exige donc la pleine application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et réparation des reculs causés par les demi-indexations des années 2005, 2006 et 2007.

Après trois demi-indexations et autres mesures néfastes aux personnes en situation de pauvreté, il sera difficile sinon impossible d'atteindre la cible visée par la Loi qui est de faire du Québec une des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres d'ici 2013.

En ces jours de guignolées, la demi-indexation des prestataires les plus pauvres remet dans les mains de la charité privée ce qui devrait être de l'ordre de la solidarité publique.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238. Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca